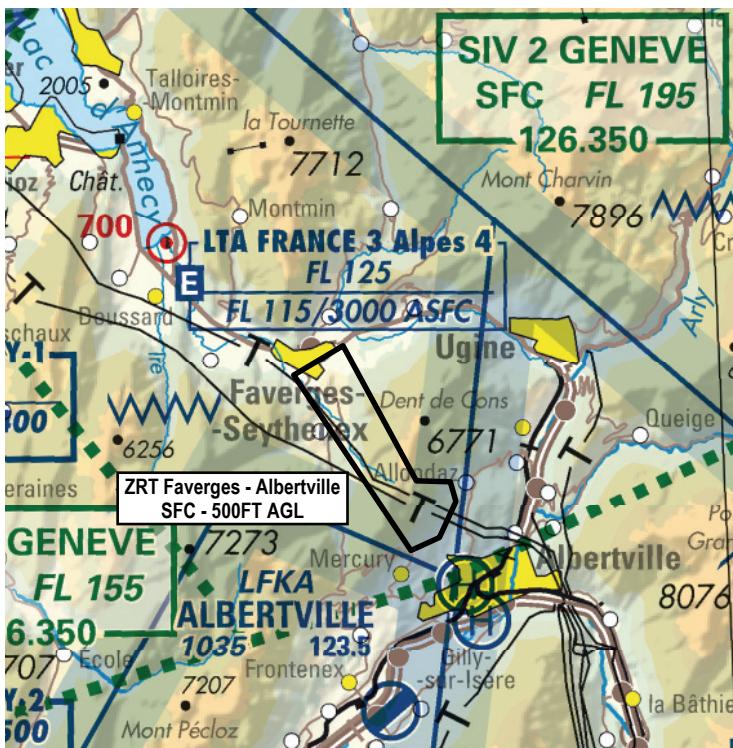


Objet : Création d'un zone réglementée temporaire (ZRT) en FIR Marseille LFMM pour expérimentation d'un drone dans le secteur Faverges-Albertville

En vigueur : Du lundi 26 novembre 2018 au vendredi 24 mai 2019



Extrait carte IGN au 1 / 500 000 édition 2018

ACTIVITÉ
Vols d'expérimentation d'un aéronef circulant sans personne à bord
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Du 26 novembre 2018 au 28 février 2019 : du lundi au vendredi, 0700-1800 UTC
Du 1 ^{er} mars 2019 au 29 mars 2019 : du lundi au vendredi, 0700-1000 ; 1700-1900 UTC
Du 1 ^{er} avril 2019 au 24 mai 2019 : du lundi au vendredi, 0600-0900 ; 1600-1800 UTC
INFORMATION DES USAGERS
GENEVE INFO 126.350 MHz
STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.
CONDITIONS DE PENETRATION
CAG/CAM : contournement obligatoire sauf pour : les aéronefs assurant les missions d'assistance, de sauvetage, de sécurité civile, de lutte contre les incendies, de police et de sûreté aérienne lorsque leurs missions ne permettent pas le contournement de la ZRT après contact avec le directeur des opérations.

SERVICES RENDUS
Information et alerte

LIMITES LATERALES ET VERTICALES
45°44'43" N, 006°17'17" E
45°45'17" N, 006°18'48" E
45°42'22" N, 006°20'50" E
45°42'19" N, 006°21'50" E
45°41'54" N, 006°21'59" E
45°41'10" N, 006°21'26" E
45°40'55" N, 006°20'35" E
45°44'43" N, 006°17'17" E

SFC / 500 ft AGL

ORGANISME A CONTACTER
DIRECTEUR DES OPERATIONS, tél : 07.82.80.25.13